

Mme Fairclough: J'ai pris 3 p. 100 des 1,287 millions de dollars indiqués au tableau. Cela donne \$38,610,000. Cependant, à mon avis, ce n'est pas ce qu'il en coûterait qui importe. Ce qui importe, c'est de savoir ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Je crois qu'il est juste d'accorder ces déductions pour les motifs que j'ai avancés, ici, en diverses occasions, et plus particulièrement parce qu'à mon avis, lorsque survient la maladie, les dépenses supplémentaires que le contribuable doit encourir, en plus des dépenses courantes, sont suffisamment élevées pour qu'il y ait lieu de lui permettre de déduire tout ce qu'il a dépensé en frais médicaux.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, quelques mots à l'appui de la motion de notre collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je ne sais, hélas, que trop à quoi m'en tenir sur les frais qu'entraîne la maladie, ayant eu moi-même beaucoup de frais de ce genre depuis quelques années.

Encore que chaque famille doive tenir pour normal de subir un peu de maladie, et être disposée à faire face aux frais qu'elle comporte, il ne faut pas oublier que ces frais ont tellement augmenté, depuis quelques années, que même une affection sans gravité, pour peu qu'elle entraîne une hospitalisation de quelques mois et un traitement particulier, risque d'atteindre en un rien de temps, une importance considérable.

Je ne suis pas de ceux qui se plaignent ici des impôts. Je me demande même si j'ai jamais dit des impôts en général qu'ils étaient trop lourds, sauf que j'ai peut-être réclamé de plus fortes exemptions pour les contribuables des paliers inférieurs. Les impôts sont lourds depuis le début de la deuxième guerre, mais je ne m'en suis pas plaint. A vrai dire, je ne pense pas que le fisc pèse sur nous d'un poids trop lourd, pour des raisons que je vais indiquer dans un instant.

J'ai dit ailleurs qu'ici,—et autant vaut le répéter en cette enceinte,—que notre pays a eu la chance de posséder depuis quelques années un Gouvernement à qui les impôts ne font pas peur.

Si l'on veut voir ce qui se produit quand un gouvernement n'a pas le courage de prélever des impôts, ou lorsque la population ne veut pas être imposée, on n'a qu'à observer ce qui se passe en France. La situation qui y règne provient, en grande partie, de la crainte des impôts et du manque de courage à les prélever. Le résultat, c'est que le pays va à la ruine, ou portera au pouvoir un gouvernement qui aura beaucoup moins de

respect pour les procédés constitutionnels que le gouvernement actuel. Le gouvernement tombera un jour; il aura tombé pour la dernière fois, à moins qu'il ne se ravise et ne recoure aux grands remèdes.

Quand je dis que les impôts ne sont pas trop élevés, je pense à ceux dont le revenu les place dans les hautes catégories. J'ai été placé dans une de ces catégories sans jamais y avoir consenti. Par conséquent, je suis tout disposé à acquitter ma part des frais de maladie des autres. C'est bien ce qui arrive aujourd'hui dans le monde. La masse de la population ne paie pas d'impôt parce que son revenu est insuffisant pour l'assujétir à l'impôt. Non seulement ne paie-t-elle pas d'impôt, mais encore faut-il l'aider de différentes façons grâce aux impôts que d'autres paient.

La représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough) a raison de dire que les frais de médecin et d'hôpital, et toutes ces autres dépenses dont on peut faire état actuellement, jusqu'à concurrence de plus de 3 p. 100, en établissant son revenu ne représentent qu'une faible partie des dépenses que doit acquitter la famille frappée par la maladie. Il est une foule d'autres dépenses qu'entraîne la maladie.

Sans viser personne, je crois que, si toutes les dépenses attribuables à la maladie étaient admises en déduction, il faudrait exiger des reçus de dentistes, des médecins et de quiconque rend service au malade. L'État retirerait de ce fait des recettes accrues et l'admission en déduction de tous ces frais ne représenterait pas une perte nette. Ainsi qu'on l'a dit, nous ne sommes pas fondés à ne pas admettre les frais de médecin au même titre que les dons aux œuvres de charité, c'est-à-dire dans leur intégrité. Comme le signalait la représentante d'Hamilton-Ouest, on peut faire état des sommes qu'on verse à une institution qui nous rend service en cas de maladie, mais on ne peut tenir compte que d'une partie des dépenses qu'on acquitte soi-même ou que notre famille acquitte pour nous. Il y a là une contradiction qu'il faudrait faire disparaître sans plus de délai.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je serai bref, car il ne s'agit pas d'une question nouvelle à la Chambre. Il en a déjà été fait mention ici et j'appuierai la proposition de résolution.

A cet égard, je ferai remarquer à la Chambre et au Gouvernement que, à un récent congrès, la Fédération canadienne des agriculteurs, dont les délégués représentaient presque un demi-million de cultivateurs du pays, a adopté un vœu conçu exactement dans les mêmes termes que la proposition de résolution à l'étude. A moins que le Gouvernement et la Chambre ne veuillent tenir